HESAV
Haute École de Santé – Vaud

Hes·so
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences Western Switzerland

Descriptif de module

Domaine : Santé ***Filière*** : Ergothérapie

1. *Intitulé du module : Intégration 3* *2026-2027*

Code : S.ER.SO.2373.F.26

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module d'approfondissement

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraine l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :
☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps
☐ Autre : ……

2. *Organisation*

Crédits ECTS : 3

Langue principale d'enseignement : Français Autres compétences linguistiques : Anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence au cours est obligatoire

3. *Prérequis*

☐ Avoir validé le module …… ☐ Avoir suivi le module

☒ Pas de prérequis ☐ Autre : ……

4. *Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage*

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :
A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.
A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.
A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.
A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.
A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.
A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient·es/client·es de réaliser les occupations souhaitées.

B. Rôle de Communcateur·trice :
B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient·es/client·es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.
B2. Permettre aux patient·es/client·es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.

C. Rôle de Collaborateur·trice :
C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autresprofessionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient·es/client·es.
C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

D. Rôle de Leader :
D1. Organiser ses propres activités professionnelles, assumer ses responsabilités envers leurs patient·es/client·es et gèrer de manière durable les ressources disponibles afin de délivrer des services d'ergothérapie efficients.

F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :
F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionel·le :
G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).
G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Mettre en œuvre une démarche ergothérapeutique à partir d'une situation rencontrée en formation pratique
- Justifier les éléments de la démarche ergothérapeutique et du raisonnement professionnel
- Mettre en œuvre une réflexion éthique à partir des concepts théoriques et de situations rencontrées en formation pratique
- Formuler et argumenter une décision pour résoudre un enjeu éthique tout en confrontant les points de vue
- Expérimenter des situations de collaboration interprofessionnelle avec d'autres étudiant·es des filières du domaine santé
- Identifier et appliquer des outils, moyens ou stratégies de gestion des conflits dans la collaboration interprofessionnelle

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

Unité 1 – Collaboration interprofessionnelle (1ECTS) – 28 périodes

- Activité 1 : semaine d'éducation interprofessionelle (EIP) en collaboration avec les filières HESAV (semaine 49, 8 périodes théoriques, 2 ateliers de 4 périodes et 8 périodes de validation)
- Activité 2 : journée interprofessionnelle (JIP) en collaboration avec La Source, le CHUV et l'UNIL (semaine 49, 4 périodes)
- Apport théorique sur la gestion du conflit, TeamSTEPPS, habiletés de pensées
- Activité en groupe interprofessionnel étudiant·es sur des vignettes cliniques
- Activité de formation du groupe de travail

Unité 2 – Appliquer la démarche ergothérapeutique (1 ECTS) – 12 périodes

- Ateliers de discussion thématiques en sous-groupes autour de la démarche ergothérapeutique, sur la base des situations choisies en formation pratique :
 - Collecte et organisation des données (4 périodes)
 - Profil et état occupationnels (4 périodes)
 - Problématisation et plan d'intervention (4 périodes)

Unité 3 – Appliquer une réflexion éthique (1ECTS) – 22 périodes

- Définir l'éthique, les six types d'enjeux éthiques rencontrés en pratique et le cadre éthique quadripartite (4 périodes)
- Les dix étapes de la réflexion éthique (2 périodes)
- Ateliers de discussion (12 périodes) : les dix étapes de la réflexion éthique appliquée à des vignettes cliniques
- Présentation d'un poster (4 périodes) : processus de résolution de l'enjeu éthique et décision éthique

Modalités pédagogiques

☒ Cours magistral	☐ Séminaire	☐ Projet
☒ Atelier/laboratoire	☐ Simulation	☐ Formation pratique/stage
☒ Modalité digitale	☒ Autre (préciser) : Tutorat, jeux de rôles, cours asynchrones	

6. Modalités d'évaluation et de validation

☐ Ecrit sur table	☒ Oral	☐ Pratique
☒ Dossier	☐ ECOS	☐ Autre : ……
☐ ……	☐ ……	

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.
Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle·il est en remédiation.
Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle·il est en répétition.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Unité 1 : dossier écrit, en groupe interprofessionnel

La semaine d'éducation interprofessionnelle est évaluée sur la base d'un dossier écrit, selon les critères fournis par les organisteur·ices de la semaine EIP. La présence est obligatoire. Une pénalité de 1 point / 6 par demi-jour manqué est appliquée sur la note de l'unité. En cas d'absence justifiée par un certificat écrit, un travail compensatoire fourni par les organisteur·ces de l'EIP est réalisé.

La présence à la semaine d'éducation interprofessionnelle (EIP) et à la journée interprofessionnelle (JIP) est obligatoire. Toute absence implique la réalisation et la validation d'un travail compensatoire fourni par les organisateur·ices de l'activité concernée.

En cas d'absence non justifiée par un certificat écrit, une déduction de 1 point par demi-journée manquée durant la semaine EIP, ou de 1 point pour une absence à la JIP, est appliquée à la note finale de l'unité, évaluée sur 6.

En cas d'absence justifiée par un certificat écrit, aucune déduction n'est appliquée, sous réserve de la réalisation et de la validation du travail compensatoire.

Unité 2 : dossier écrit, individuel

Le dossier écrit de maximum 8 pages présente une démarche ergothérapeutique. Ce dossier est élaboré sur la base d'une situation rencontrée lors de la période de formation pratique précédente et pour laquelle l'étudiant·e a récolté des données anonymisées, avec l'autorisation de la ou du PF et de la ou du client·e. Une vignette clinique peut être fournie par la responsable de module à tout·e étudiant·e qui n'a pas accompli au minimum la moitié de sa formation pratique (jusqu'aux analyses de pratique de mi-stage) et n'a pas pu finaliser sa récolte de données. Dans ce cas de figure, le dossier est construit sur la base de la vignette fournie.

Le dossier comporte les étapes de la démarche, de l'évaluation initiale (incluant l'organisation des données) à l'ébauche du plan d'intervention. La réalisation du dossier est soutenue par les différents ateliers de discussion.

Le dossier doit être remis sur Moodle, dans la boîte de dépôt prévue à cet effet, au plus tard en fin de semaine 51 (vendredi 18h). Un dossier rendu hors délai obtient 1.

Unité 3 : participation active aux ateliers

La participation active à chaque atelier de discussion ainsi qu'à la décision éthique permet de valider l'unité 3 (aucune note n'est fixée en première session). En cas d'absence, quelle qu'en soit la raison, un examen oral individuel avec la responsable de module et un·e enseignant·e référent·e en semaine 5 visera à vérifier l'acquisition des compétences spécifiques visées.

Les notes des évaluations et des unités d'enseignements sont arrondies au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux unités 1 et 2. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au ½ point si elle est supérieure à 4.

En première session, les unités 1 et 2 sont évaluées chacune sur 6. L'unité 1 vaut ¼ de la note finale au module, l'unité 2 vaut ¾ de la note finale au module. L'unité 3 est validée par la participation active des étudiant·es à tous les ateliers de discussions et à la présentation du poster.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation
☐ Examen complémentaire ☐ Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Cas particuliers :
Unité 3 : cette unité n'est pas validée, par conséquent le module, si l'étudiant·e a manqué plus de 4 périodes et n'a pas démontré l'acquisition des compétences spécifiques visées lors de l'examen oral individuel en semaine 5. L'unité doit être validée en participant aux activités de l'année académique suivante.

Modalités de remédiation :
Unité 1 : l'étudiant·e rédige individuellement un dossier d'environ quatre pages sur la base des commentaires transmis par les organisateur·ices de la semaine EIP et de la JIP, et le transmet par courriel à la personne référente, au plus tard en semaine 37.
Unité 2 : l'étudiant·e corrige le dossier, sur la base des commentaires de l'enseignant·e référent·e et lui remet par courriel au plus tard en semaine 18 (avant la période de formation pratique suivante). Le nombre de pages maximum et les critères d'évaluation restent les mêmes qu'en première session.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.
La répétition a lieu au plus tôt à la période d'examen suivant l'échec.

Conformément à l'art. 30 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

Pour l'unité 1, l'ensemble des informations sont transmises par les organisateur·ices peu de temps avant la semaine EIP et la JIP (semaine 49).

Pour l'unité 2, la description du dossier et les moyens de récolte de données sont présentés aux étudiant·es et mis sur moodle au semestre de printemps, au plus tard semaine 25.

Pour l'unité 3, les informations seront transmises au plus tard lors de l'introduction au module.

Pour l'ensemble des travaux réalisés durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est autorisées sous réserve des conditions suivantes : en aucun cas, les documents ou partie de document remis par les enseignant·es, obtenu sur le lieu de formation pratique ou concernant la clientèle rencontrée ne doivent être chargés dans les applications.

Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, citation, création d'image, de ppt, etc.).

9. Bibliographie principale

André, B. (2020). *Les conflits, c'est la vie : Oser les désaccords et avancer quand même*. Editions la Boîte à Pandore.

Drolet, M.J., & Maclure, J. (2016). Les enjeux éthiques de la pratique de l'ergothérapie : Perceptions d'ergothérapeutes. *Approches inductives, 3*(2), 166-196. https://doi.org/10.7202/1037918ar

Drolet, M.J., & Ruest, M. (2021). *De l'éthique à l'ergothérapie*. Presses de l'Université de Québec

Fischer, A. G. (2009). *Occupational therapy intervention process model : a model for planning and implementing top-down, client-centered, and occupation-based interventions*. Three Star Press.

Staines, A., Baralon, C., & Farin, A. (2016). TeamSTEPPS: des outils de travail en équipe pour la sécurité des patients. *Risques et Qualité, 13*(3), 159-164.

10. Enseignant·es

R. Bertrand, E. Bourloud, A. Deblock-Bellamy, L. Décastel, M.-J. Drolet, D. Fasolato, H. Libon, M. Gecaj, M. Pajor, M. Siegenthaler, V. Simonet

Responsable de module : Laure Décastel

Descriptif validé le 12 octobre 2026, par BERTRAND LEISER Martine